



# Charte des Achats Responsables

 **Groupe IDEX**

Version 2  
Janvier 2023  
Direction des Achats

## Préambule

La prise en compte des enjeux du développement durable transforme profondément les processus et les pratiques de l'entreprise. Dans le cadre de leur responsabilité environnementale, sociale et sociétale (RSE), les entreprises sont conduites à repenser l'orientation de leur stratégie, l'impact de leurs opérations et les relations qu'elles entretiennent avec leurs parties prenantes.

L'engagement RSE représente un levier d'innovation et de création de valeur tout en anticipant les besoins de ses clients, les objectifs des communautés, les ambitions et valeurs de ses collaborateurs ainsi que les initiatives et contraintes de ses fournisseurs.

Nos fournisseurs sont indispensables à notre succès : il est du devoir du Groupe Idex de s'approvisionner en produits et services aux meilleurs standards de qualité et de traçabilité et de respecter les normes environnementales, sociales et sociétales les plus exigeantes ; normes que nous souhaitons appliquer à nos partenaires. C'est pourquoi le Groupe Idex a adopté depuis plusieurs années une démarche d'achats responsables.

Celle-ci a été officialisée par la signature de la [Charte des Relations Fournisseurs et Achats Responsables](#) (RFAR), portée par le ministère de l'économie et des finances et qui fixe les grands principes d'une politique d'achats responsables.

En complément, la publication d'une Charte Achats Responsables propre au groupe Idex a un double objectif. Elle matérialise les engagements pris par le groupe Idex envers ses fournisseurs mais également ses attentes vis-à-vis d'eux.

Elle constitue donc un document de référence tant pour les collaborateurs d'Idex que pour ses fournisseurs et prestataires.

En y adhérant, nos fournisseurs s'engagent à respecter les principes et les obligations qui y sont fixés et formalisent leur volonté de travailler ensemble pour améliorer la qualité éthique, économique, sociale et environnementale de leurs activités.

La Charte d'Achats Responsables prend effet à sa date de signature et pendant toute la durée de la relation commerciale avec le fournisseur ou prestataire.

**Benjamin Fremaux**  
Président d'Idex

**Maud Druesse**  
Directrice Achats



**23 000**  
fournisseurs



**99%**  
des achats réalisés  
en France

## Santé et sécurité

### Nos engagements

Le groupe Idex s'engage au quotidien pour la **protection de la santé et de la sécurité** de ses collaborateurs mais également de ses fournisseurs et sous-traitants.

Construire une culture de sécurité implique une **mobilisation sincère de tous les acteurs** (direction, management, salariés, élus du personnel, filiale prévention, autorités administratives, fournisseurs, sous-traitants...) via des actions **concrètes, visibles et récurrentes**.

Nos **Règles d'Or** visent la prévention de nos risques majeurs et doivent permettre d'éviter les accidents graves. Ces règles, largement diffusées, constituent un référentiel incontournable. En les respectant et en les faisant respecter, chacun contribue à éviter des accidents.

Une attention particulière est portée à la **préparation des interventions** :

- Analyser la situation dans laquelle on intervient,
- Réfléchir aux risques et aux parades qui peuvent être mises en place,
- Vérifier si les conditions de sécurité sont réunies ; à défaut, oser dire "stop"

En complément de mesures techniques et organisationnelles, les **équipements de protection** constituent le dernier rempart contre l'accident.

Par ailleurs, Idex déploie une démarche **#TousPRO** (propreté, rangement, ordre) pour garantir l'application de standards exigeants. Maintenir un environnement de travail propre et rangé contribue à la maîtrise des risques.

### Nos attentes

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils assurent un **environnement de travail sain et sûr** pour leurs collaborateurs, et que les **produits et services** soient conçus, fabriqués et livrés avec la constante préoccupation de la **sécurité et de la santé** des collaborateurs et clients.

La santé et la sécurité constituant un critère pour le Groupe Idex lors de la sélection de fournisseurs, chaque fournisseur devra démontrer son niveau d'engagement.

Le fournisseur s'engage à :

- respecter l'ensemble des obligations qui lui sont imposées par toute disposition légale ou prescriptions du Client,
- disposer d'un système de management « santé et sécurité » adapté à la nature et à la taille de ses activités, permettant notamment l'identification et l'évaluation des risques liés à la prestation, la détection de défauts et l'information du Groupe Idex, l'analyse des causes et la mise en place d'actions correctives,
- assurer une information complète de ses collaborateurs sur la nature des risques rencontrés et les moyens de maîtrise associés,
- garantir une formation conforme aux tâches à réaliser et **doter ses collaborateurs des habilitations requises**,
- équiper ses collaborateurs d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) **et de l'outillage** adapté à l'environnement de travail **et aux tâches à réaliser**,
- participer de façon volontariste à l'animation de la sécurité mise en place par le Groupe Idex.

## Ethique et transparence

### Nos engagements

Le Groupe Idex souhaite développer des relations partenariales avec ses fournisseurs reposant sur les principes d'**intégrité, de transparence et de respect des droits humains**. A cette fin, nous nous engageons à :

- Toujours agir dans le respect des principes de notre [Code de Conduite](#), y sensibiliser nos collaborateurs et s'assurer de son respect. Il aborde différents thèmes :
  - la lutte contre la corruption
  - les conflits d'intérêts
  - le respect de la concurrence
  - le principe d'équité dans les relations avec nos parties prenantes
- Permettre à nos parties prenantes de transmettre, en tant que de besoin, des alertes en matière éthique, via la [procédure de signalement et d'alerte du groupe](#)
- Insérer une clause d'éthique dans nos contrats cadres avec les fournisseurs référencés
- Respecter nos obligations relatives au devoir de vigilance
- Respecter des standards éthiques de conditions de travail exigeants dont :
  - la lutte contre le travail dissimulé
  - la lutte contre toute forme de discrimination
  - la promotion de l'égalité des chances

### Nos attentes

Le fournisseur doit respecter toutes les lois et réglementations applicables dans le pays dans lequel il exerce, sur le domaine d'activité concerné, ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Il s'engage également à les faire respecter tout au long de sa chaîne de valeur.

En matière d'éthique, le fournisseur s'engage également à :

- respecter les principes éthiques du Groupe Idex décrits dans sa Charte éthique et son [Code de Conduite anti-corruption](#), et contribuer à la lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs ;
- ne pas avoir de comportement anti-concurrentiel, pour quelque raison que ce soit ;
- ne pas divulguer des informations confidentielles à des concurrents du Groupe Idex ;
- éviter tout abus de position dominante, pour quelque bénéfice que ce soit ;
- ne pas dénigrer ses concurrents ou ceux du Groupe Idex ;
- partager, en toute transparence, avec le Groupe Idex les documents légaux obligatoires (KBis, attestations URSSAF, liste des travailleurs étrangers hors UE, etc) et les informations extra-financières utiles pour co-construire une démarche de progrès continu (comme par exemple les indicateurs santé et sécurité, l'empreinte carbone, l'engagement en faveur de la biodiversité, etc.).

*Il est notifié que ces règles n'ont pas vocation à prévaloir sur les contrats signés entre le Groupe Idex et le fournisseur si ces derniers sont plus exigeants en matière d'éthique.*

## Responsabilité environnementale et sociétale

### Nos engagements

La **maîtrise des impacts environnementaux** est un aspect fondamental de la politique RSE du Groupe I dex. C'est pourquoi le groupe I dex est certifié **ISO 50001** (efficacité énergétique) et **ISO 14001** (management environnemental).

Cet engagement se concrétise auprès des fournisseurs par :

- la sensibilisation des fournisseurs référencés aux enjeux environnementaux de nos métiers
- l'intégration de critères environnementaux dans la sélection de nos fournisseurs référencés
- la mesure de leur performance RSE (évaluations extra-financières, audits sur site)

La **responsabilité sociétale** est également un aspect de la politique RSE du groupe I dex.

Afin d'assurer la diversité de ses fournisseurs, le Groupe I dex développe l'activité sur les territoires sur lesquels il est engagé, à travers des partenariats avec des TPE/PME locales et/ou régionales.

Le Groupe I dex est attentif au respect de la proportion des travailleurs en situation de handicap mais également à toute initiative concernant des populations éloignées du marché du travail (situation d'insertion, emploi de personnes sortant de détention, jeunes publics peu formés)

Les fournisseurs sont sensibilisés à ces enjeux.

### Nos attentes

En matière de responsabilité environnementale, le Groupe I dex demande à ses fournisseurs de :

- développer et commercialiser des produits moins gourmands en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre
- appliquer les engagements de la norme ISO 14001 sur tous les sites, chantiers, unités de production du Groupe I dex
- mettre en place toutes les initiatives vertueuses à sa portée visant à réduire ses impacts environnementaux, et à en informer I dex
- fournir des données en matière environnementale (notation extra-financière, bilan carbone, taux de valorisation des déchets, etc.) et concernant ses produits ou prestations (analyse du cycle de vie, etc.)

## Application et intégration de la charte

### Intégration de la Charte d'Achats Responsables au processus achats du Groupe I dex

La Charte d'Achats Responsables signée par le Groupe I dex est jointe à toute commande émise vers un fournisseur, et l'acceptation de la commande vaut acceptation des engagements de la charte.

Elle est systématiquement annexée aux contrats cadres avec les fournisseurs référencés.

### Intégration de la Charte d'Achats Responsables au processus de management du fournisseur

Afin de respecter la Charte d'Achats Responsables, le fournisseur s'attache à gérer convenablement ses impacts environnementaux, sociaux et sociétaux tout au long de sa chaîne de valeur et intègre les engagements pris dans son processus de management.

Certaines actions peuvent être nécessaires, dont :

- la mise à disposition et la tenue à jour des informations appropriées (à travers une plateforme dédiée);
- l'identification de personnes responsables de la mise en oeuvre des actions ;
- la consolidation de données pour une analyse de la performance.

### Vérification et communication transparente

Le fournisseur renseignera, de manière honnête et transparente, tout questionnaire RSE à la demande du Groupe I dex, lors de la signature et pendant la durée du contrat.

Le fournisseur s'engage, dans la limite de ses règles de confidentialité internes, à fournir toutes les informations requises par le Groupe I dex dans son questionnaire RSE, y compris les documents concernant la performance extra-financière d'un bien, d'un produit ou d'un service (certifications, labels, etc.) et ses bonnes pratiques pertinentes.

Le fournisseur fera ses meilleurs efforts pour assurer la traçabilité de ses produits et matières premières.

Le cas échéant, et si le Groupe I dex considère utile d'obtenir davantage d'informations sur l'origine d'un produit ou d'une matière première, le fournisseur facilitera l'obtention de ces données complémentaires.

Afin de constituer une base pour l'établissement d'un plan de progrès co-construit avec le fournisseur, des audits sur sites pourront être réalisés par les équipes du Groupe I dex ou par des prestataires indépendants.